Sur « touteslesvosges »

Au programme cette semaine (entre autre) sur le site « touteslesvosges.fr » ou sur le Facebook « touteslesvosges »

Concert de Maskim à Remiremont

Muriel d'Ailleurs en concert depuis le marché de Thiefosse ; Concert de Maskim à Remiremont ; le Conseil Municipal de Thaon-les-Vosges ; Un reportage sur la journée de la Femme; Lancement de la Web Tv de Thaon-les-Vosges avec un reportage par semaine ; Un reportage sur la Manufacture Royale de Bains-les-Bains ; Le vidage du canal de l'Est et le déplacement des poissons ; Le La vente des objets « *Prouvé* » de la maison de Saint-Dié à Nancy ; Le cabinet médical de Corcieux se développe ; … Sans compter les prédictions de Kassandre pour 2021.

Les directs :

Jeudi 18 : plateau sur le handicap depuis Thaon-les-Vosges

Vendredi 20 : spectacle depuis le théâtre de la Miroiterie de Remiremont.

Tribune du Général Jean-Philippe Houdinet

Disparus, ils ont disparu …

Paroles et paroles et paroles

Lors des campagnes électorales, tout élu normalement constitué insistera sur le civisme, la participation citoyenne et le dialogue indispensable entre lui et ses électeurs, bien sûr sans oublier l'environnement et un engagement vert marqué. Des engagements solennels sont même pris la main sur le cœur, je tiendrai permanence, je dirai ce que je fais … Et puis durant le mandat coupure du son voire de l'image, le silence et l'écran noir … jusqu'à quelques mois du scrutin suivant où miraculeusement réapparaissent dans la presse et sur les réseaux les « *à nouveau* » candidats qui se rappellent à notre bon souvenir et surtout notre futur bulletin de vote.

Les illusions perdues

Juste après l'élection, un pot de remerciement a généralement lieu, regroupant les supporters les plus fervents et influents du candidat ainsi que les bras colleurs d'affiche et les jambes distributrices de tracts. Eventuellement et périodiquement, cette pratique est parfois renouvelée toujours au profit d'une assistance triée sur le volet. En revanche, pour le lien direct consistant en possibilité de rendez-vous, d'entretiens ou simplement de compte rendus et de suivi des actions de l'élu, cela devient plus aléatoire, irrégulier voire absent. Adieu bilans, points de situations, information … sauf s'il s'agit de se mettre en lumière sur tel ou tel point particulièrement médiatique. Et rendez-vous à la prochaine campagne pour entendre les mêmes promesses.

Le devoir de contact citoyen de l'élu

La personne élue par la majorité de ses concitoyens l'est pour les représenter, parler en leur nom, défendre leurs intérêts collectifs et parfois individuels. Il est leur représentant et en tant que tel, il a non seulement des comptes à leur rendre de son action et de ses votes mais également à les sonder sur les sujets principaux pour lesquels il doit rancher en leur nom. L'élection n'est pas une fin en soi et encore moins un reçu pour solde de tout compte. C'est au contraire le début d'un partenariat avec les électeurs afin de les représenter au mieux dans leur diversité et leurs aspirations. L'élu est à la fois un porte-parole de ses électeurs et aussi un décideur en leur nom. Il doit donc par tous les moyens existant garder et s'assurer de ce lien : voie de presse, bulletin personnalisé, réseaux sociaux sans oublier le plus important de tous, le contact direct soit par le biais d'une permanence ou en allant au contact. Cela doit être la règle dans notre ruralité à taille humaine.

La cruelle réalité

Pratiquer cette façon de garder le contact avec les concitoyens obligent à une certaine capacité « *d'encaisse* » car bien évidemment, on recueille plus de réclamations diverses, de critiques que de louanges et remerciements. On peut aussi entendre des avis tranchés ou des « *y'a ka, faut kon* », « *vous devriez* » de la part personnes n'ayant pas connaissance de l'intégralité de la question. Cela fait partie du « *job* ». Il faut alors s'armer de patience et courage pour argumenter, contre argumenter, rétablir des vérités, oser les dire sans sombrer dans une démagogie facile. Il faut surtout « *écouter* » sincèrement car même si tout n'est pas réaliste, le simple fait que les citoyens le disent exprime un besoin ou une inquiétude à prendre en considération. Il faut aussi avoir le courage de dire « *non* » lorsque les propositions sont irrecevables. Certains pratiquent le oui-oui faussement attentionné, d'autres opinent doctement de la tête sans donner leur vrai avis … Malheureusement, la réelle empathie et surtout la volonté d'aider ses concitoyens ne se trouvent que chez peu d'élus.

Ceci est particulièrement vrai dès qu'on s'éloigne du niveau communal où les promesses de permanence régulières, de contacts fréquents et directs se heurtent à l'éloignement et aux agendas surchargés … Vous avez voté récemment, vous revoterez bientôt vous pourrez en faire le constat en regardant les années passées… et juger sur pièce en regardant bien à deux fois les vrais élus de proximité et de contact des élus évanescents faisant leur numéro à quelques semaines du vote.

Jean-Philippe Houdinet, général de corps d'armée 2 S

✿ La culture 21

La broderie perlée est encore présente en Lorraine

Ce métier d'art que l'on penserait en sommeil, ou oublié, tant est grande la discrétion dont font preuve ceux qui le pratique encore, se porte pourtant bien, comme en témoignent les défilés des grands couturiers.

Hubert Vuillaume et les brodeuses de son atelier

Il est certain que nous sommes loin de la belle époque de la broderie au point de Lunéville, qui employait des centaines de femmes à domicile. Elles ne sont plus aujourd'hui, qu'une poignée répartie dans deux ateliers en Meurthe-et-Moselle. L'atelier de broderie Vuillaume est situé au cœur du village de Diarville à peu près à mi-chemin entre Nancy et Epinal, et tout de proche de Charmes où les Broderies Gouvernel Frères, ont cessé leur activité depuis plus de 20 ans après un passé florissant. A Diarville, depuis cinq générations on fait perdurer cette activité. C'est tout d'abord Constant Vuillaume, marchand de vin par ailleurs, qui ouvre le premier atelier de broderie blanche en 1850. Mais dès le début de l'année 1870, Maria Armand son épouse apporte son savoir-faire et la pratique du point de Lunéville. Les riches heures de l'atelier de broderie pailletée étaient lancées. Des centaines de personnes trouvent là un complément de salaire tout en restant à leur domicile. Hubert Vuillaume, cinquième génération se souvient : « *Mon grand-père faisait des tournées de dingue, parcourant tout le Saintois pour donner ou récupérer le travail chez des centaines de brodeuses* ».

Des sacs en perles fines exportés jusqu'aux Etats-Unis

De cette époque il reste encore des centaines de jupes de sacs brodés, dans les cartons de l'atelier. Des sacs, qui ont remporté un tel succès auprès des coquettes de la Belle Epoque, qu'ils étaient exportés jusqu'aux Etats-Unis. Les perles employées étaient si fines que l'on se demande comment les doigts de la brodeuse pouvait les détecter pour les amener vers le crochet, lorsque l'on sait que le travail se réalise sur l'envers de l'ouvrage qui doit être aussi beau que l'endroit sur lequel sont apposées perles et paillettes. Et que la brodeuse ne voit pas ! Il lui faut pour contrôler son travail, retourner de temps en temps le métier sur lequel est cousu le tulle qui sert de support. Des perles aussi petites ne sont plus employées aujourd'hui. Mais la broderie est devenue plus fine, plus travaillée, plus particulière. Les grandes maisons de couture pour lesquelles travaillent

L'atelier a créé deux robes pour le salon des métiers d'arts

les petits ateliers sont plus pointilleuses et exigent plus de technicité. Héritier de ce savoir-faire, Hubert Vuillaume a le projet de redonner vie à ses sacs qui dorment dans des cartons, en les mettant au goût du jour. Lui qui a pratiquement grandi dans l'atelier savait qu'il succéderait à son père, Xavier, mais celui-ci a tenu à ce qu'il fasse des études et travaille. Ce qu'il a fait. Dans la finance. Et lorsqu'il s'est senti prêt il l'a rejoint, apprenant le métier le jour, tandis que la nuit il travaillait dans un internat. Mais en 2016, les choses se sont précipitées avec le décès brutal de Xavier, obligeant le jeune trentenaire à prendre les rênes plus tôt que prévu. Il reconnait aujourd'hui qu'il a pu à ce moment compter sur le professionnalisme et le soutien des brodeuses de son atelier, dont certaines y travaillent depuis plus de 30 ans : « *Elles sont autonomes, ce sont des filles au top ! Nous sommes une petite structure familiale avec 6 personnes à l'atelier et moi. Sans compter les stagiaires issues du lycée de broderie de Lunéville. Dès que l'on en voit une sortir du lot nous la prenons en main pour lui faire acquérir un niveau correct. Nous en avons dix chaque année mais très peu parviennent à trouver du travail. Elles partent vers d'autres filières mais toutes gardent la technique du crochet.* »

Discrétion de mise

Mais quelles sont les grandes maisons de couture pour qui travaille Hubert Vuillaume ? Nous ne le sauront pas. Comme les autres brodeurs il est tenu au secret. Aucun nom ne sortira de sa bouche. Il n'a pas l'exclusivité pour telle ou telle marque, il peut travailler pour qui il veut, mais sans en faire état. Les grands créateurs ont le goût du secret. Ce qui peut nous paraître injuste ne le dérange pas outre mesure, mais il trouve par ailleurs, intéressante l'idée de Karl Lagerfeld qui, pour les sauvegarder, a racheté tous les métiers d'art de la capitale, qui vieillissaient et pouvaient se trouver en danger. Aujourd'hui, 22 maisons d'art et manufactures sont réunies sous l'égide Paraffection, filiale de Chanel. Grâce à Karl Lagerfeld, le prestigieux brodeur François Lesage, le plumassier Lemarié, le bottier Massaro, la modiste Priscillia Royer, et d'autres encore, se portent bien et leurs cahiers de commande sont pleins. Pour Hubert Vuillaume, qui se bat tous les jours pour faire perdurer son entreprise, l'actualité est, si les conditions sanitaires le permettent, le salon des métiers d'art qui aura lieu à Paris le 9 avril prochain. Son entreprise y participera et pour ce faire, deux robes ont été entièrement créées à l'atelier. Elles seront exposées à la galerie des Gobelins. La broderie perlée au point de Lunéville semble avoir encore de beaux jours devant elle et ce savoir-faire dont la finesse d'exécution aboutit à une œuvre d'art est plus qu'un métier pour celles qui le pratique. C'est une passion.

J.P.

✿ Sécurité, défense 32

Jean Hingray défend les anciens combattants

Le Sénateur Jean Hingray a contacté au travers d'une question écrite la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, sur la défense des droits des anciens combattants. Ce courrier a pour objectif de demander une révision des critères d'indexation de la pension militaire d'invalidité des anciens combattants qui pointe une injustice commise à leur encontre.

Jean Hingray a donc soulevé la question la revalorisation du point d'indice de la pension militaire d'invalidité (PMI). Conformément à l'article R. 125-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, la valeur du point d'indice est indexée sur l'indice des traitements bruts de la fonction publique de l'État. Ce critère de revalorisation a été établi sans aucune concertation avec le monde combattant. Depuis 1990, les dispositifs successifs de revalorisation du point PMI sont défavorables au monde combattant et notamment aux grands invalides qui voient leur pouvoir d'achat diminuer d'année en année. Une pension militaire d'invalidité à 100%, pour les bénéficiaires du statut de grand mutilé, correspond au 1er janvier 2021 à 1 223,33 euros/mois, représentant 78,7% du SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance). Au 1er janvier 2005, la même pension représentait 93,5% du SMIC, soit une perte de 14,8 points de pension. Globalement, la revalorisation du point d'indice de la PMI conduit à une progression du point d'indice moins rapide que l'inflation, témoignant ainsi d'une dégradation constante de la reconnaissance de la Nation envers les anciens combattants. Ils aspirent donc à un rattrapage depuis 2005 et à un dispositif de revalorisation annuelle à l'image de celui pour les retraites, prenant en compte l'inflation. Une augmentation auquel ne pourra être reproché le coût puisqu'il y a de moins en moins de militaires susceptibles de recevoir cette pension d'invalidité.

E.D